



Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Chaville

Secteurs situés à 500 mètres
autour d'une gare, d'une station
de transport public guidé ou d'un
transport collectif en site propre

Projet de modification n°3

Echelle : 1 / 2000

P.L.U. mis à jour le 13 juillet 2018

P.L.U. modifié le 15 février 2018

P.L.U. modifié le 17 décembre 2015

P.L.U. approuvé le 5 avril 2012

P.L.U. arrêté le 4 juillet 2011

Mis en révision le 27 mars 2009

P.O.S. approuvé le 26 novembre 1998

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

Le Président



Secteur situé à 500 mètres autour d'une gare, d'une station
de transport public guidé ou d'un transport collectif en site propre*

- Point de desserte

* Les secteurs sont délimités à partir des cercles de 500 mètres de rayon ayant pour centre le point de desserte (station ou gare) sauf en cas de coupure urbaine (ex : la Seine) où l'on prend en compte le parcours accessoire à 500 mètres à pied à partir du point de desserte (cf. PLOU)

N

0 100
Mètres

VILLE D'AVRAY

SÈVRES

VIROFLAY

MEUDON

VÉLIZY-VILLACOUBLAY